



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2025

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, Maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Messieurs Pascal GEHLEN et Richard GAMMINO, Mesdames Virginie TACHET et Florence DURIEUX, excusés.

Secrétaire de séance : Christine KORTHALS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2025
2. Approbation de devis
3. Chasse communale : réduction exceptionnelle pour l'année 2025
4. Projet d'un city stade
5. Droit de Prémption Urbain (information)
6. Organisation à l'école maternelle de septembre 2025
7. Divers

-
1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2025**
 2. **Approbation de devis**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver les devis suivants :

- ✓ Celui de l'entreprise SCUTUM avec siège à RUNGIS, d'un montant de 3400,00€ HT pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance (en complément du devis déjà validé lors de la séance précédente),
- ✓ Celui de l'entreprise SIGNAL & CO avec siège à SAINT-NABOR, d'un montant de 68,00€ HT pour l'achat d'un panneau de stationnement interdit « le vendredi de 8h30 à 10h et de 17h à 22h » sur la place de l'Eglise.

3. Chasse communale : réduction exceptionnelle pour l'année 2025

Le Maire rappelle que les lots 1 et 2 loués à Monsieur DE TURCKHEIM Guillaume, locataire de chasse, s'élèvent à 9500,00€ par an.

En raison de la prolifération de gibier occasionnant des dégâts aux cultures des viticulteurs, Monsieur DE TURCKHEIM Guillaume a dû dédommager 11 000,00€ de dégâts de cerfs pour l'année 2024, sur le ban communal.

Vu l'implication du locataire de chasse et des chasseurs sur la commune,

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

- autorise le Maire à réduire exceptionnellement le montant du loyer annuel de l'année 2025 de deux lots de chasse d'un montant global de 2000,00€. De ce fait, le loyer à payer par Monsieur DE TURCKHEIM Guillaume s'élève à 7500,00€ pour l'année 2025,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Projet d'un city-stade

Le Maire rappelle que l'aire de jeux à l'espace public « Dreispitz » est pratiquement terminée.

Il propose maintenant de lancer le projet de la création d'un city-stade dès la rentrée (demande de devis, choix du lieu, élaboration des dossiers de demandes de subventions etc).

5. Droit de Préemption Urbain (information)

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2025, la commune a enregistré et traité les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivantes :

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 8 rue des Sœurs cadastrée Section 02 N°19, 20, 22, 23, 24 d'une surface totale de 8,61 ares appartenant à M. et Mme HUBIN Julien,
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 2 rue des Vosges cadastrée Section 26 N°245 d'une surface totale de 5,49 ares appartenant à M. BELLI Jean.

6. Organisation à l'école maternelle de septembre 2025

Le Maire rappelle les obligations légales de la commune dans le cadre du fonctionnement de l'école et plus particulièrement quant à la mise à disposition des aides à l'école maternelle.

Edith HIRTZ, adjointe, explique la situation actuelle à l'école maternelle, qui est la suivante :

- Jessica MARQUES, ATSEM titulaire sous statut de la fonction publique territoriale, est actuellement en mise en disponibilité depuis le 1^{er} juillet 2023 pour une durée de trois ans pour élever son enfant et pour exercer les qualités d'assistante maternelle agréée,
- Audrey VOEGEL, titulaire à compter du 12 août 2025 et Elodie DEMIR, contractuelle, assurent actuellement les fonctions d'ATSEM, à raison de 26 heures 13 par semaine. Elles réalisent un travail de qualité à la fois reconnu par la municipalité, les enseignantes et leurs collègues.

Pour l'année scolaire à venir, le Maire suggère de renouveler le contrat d'Elodie DEMIR.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver la proposition du Maire,
- de reconduire le contrat de Madame Elodie DEMIR pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2025,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de travail dans le respect de la législation actuelle.

7. Divers

Appel à projets Trame Verte et Bleue porté par l'Etat, la Région Grand Est et les Agences de l'Eau – création d'une mare

Dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges (PETR) projette de créer une mare sur le ban communal de BERNARDSWILLER, sur la parcelle cadastrée section 67 n°01, propriété de la commune d'OBERNAI. Cette mare sera réalisée au niveau de l'ancienne décharge en direction de la commune de Saint-Nabor, courant de l'année 2026.

Fourrière automobile

Le Maire s'interroge sur l'adhésion à une fourrière automobile.

Ces derniers temps, le stationnement des véhicules dans le village, notamment dans le centre ancien, devient anarchique.

Création d'une piste cyclable

Le Maire informe que la commune a reçu un courrier de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim qui a le souhait de réaliser une liaison cyclable Saint-Nabor / Heiligenstein permettant de relier Heiligenstein puis Barr, depuis Saint-Nabor.

Le chemin forestier à aménager est la propriété de la commune d'Obernai et de Bernardswiller (parcelle section BS N°1).

Le Maire, après s'être concerté avec le Maire d'Obernai, informe son désaccord sur ce projet. En effet, de nombreuses pistes cyclables existent déjà dans le secteur. De plus, le gibier se rapprocherait des habitations.

Stade de biathlon

La Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) projette de créer un stade de biathlon à la station de ski du Champ du Feu à l'horizon 2026.

Le Maire a été interrogé à ce sujet car la forêt appartenant à BERNARDSWILLER-OBERNAI s'étend jusqu'au lieu du projet.

Le Maire est opposé à celui-ci. En effet, cela engendrerait le retrait de 8 à 10 hectares de forêt.

Bulletin communal

Le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes impliquées dans la réalisation du Batsch'Com qui sera distribué mi-juillet.

Le réseau Pass'O

A compter du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a décidé de créer une ligne B régulière du Pass'O qui circulera entre Bernardswiller, Obernai et Niedernai.

Christian SOSSLER, adjoint, a validé le circuit avec les services de l'intercommunalité.

Les arrêts validés sont les suivants : Mairie, Marronnier (rue du Préfet Lezay Marnesia - arrêt de bus), rue des Vosges (poste de transformation).

Orgue

Les travaux de l'orgue sont désormais terminés. L'entreprise reviendra en septembre pour ajuster les derniers accords. Le procès-verbal de réception des travaux sera signé conjointement entre l'entreprise et la commune.

L'inauguration est prévue le dimanche 05 octobre 2025 à 16h00.

*Suite au décès de M. Norbert MOTZ, Maire,
M. Christian SOSSLER, 1^{er} Adjoint, signe ce procès-verbal.*



L'Adjoint,
Christian SOSSLER

La Secrétaire,
Christine KORTHALS